



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023/09/FIN/CCAS

SEANCE DU 19 JUIN 2023

OBJET : FINANCES

Exercice 2023 – Budget Principal CCAS - Décision modificative budgétaire n°1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le 09 juin 2023, s'est réuni à la salle de réunion du COSEC de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Etienne CESARI, Anne TOMASI, Natacha SANTUCCI, Jean LORENZONI, Don Pierre CORSI, Samad EL MOUSSAOUI, Laetitia MANNONI.

Absents : Didier LORENZINI, Nathalie CASTELLI, Jean-Toussaint MATTEI, Nathalie MAISETTI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI.

Le Président du C.C.A.S soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2022 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 14 avril 2023 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2022, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables.

Ces décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2023.

Les principales modifications proposées pour le budget sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 75 «Autres produits de gestion courante», compte 752 «Revenus des immeubles» est crédité de la somme de 417,96 €.

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 002 «Résultat de fonctionnement reporté », est débité de la somme de 417,96 €.

Récapitulatif par compte

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR+voté)	Proposition DM1	TOTAL
75 - Autres produits de gestion courante	752 - Revenus des immeubles	6.000,00 €	+ 417,96 €	6.417,96 € €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	93.841,04 €	- 417,96 €	93.423,08 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	



Soit par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
75 - Autres produits de gestion courante	6.000,00 €	+ 417,96 €	6.417,96 € €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	93.841,04 €	- 417,96 €	93.423,08 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D.1612-1 et D.1612-2,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux CCAS,

Vu la délibération n°2023/06/FIN/CCAS du 14 avril 2023, relative au vote du Budget Primitif - Exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la modification budgétaire n°1 comme détaillée ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2023 (RAR+voté)	Proposition DM1	TOTAL
75 - Autres produits de gestion courante	752 - Revenus des immeubles	6.000,00 €	+ 417,96 €	6.417,96 € €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	002 - Résultat de fonctionnement reporté	93.841,04 €	- 417,96 €	93.423,08 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	



Soit par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2023 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
75 - Autres produits de gestion courante	6.000,00 €	+ 417,96 €	6.417,96 € €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	93.841,04 €	- 417,96 €	93.423,08 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du Budget Principal.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Par délégation du Président,
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI